

Synthèse

Le Prêt Construction Plus (PCP) est un prêt qui vous permet de financer à la fois la construction de votre bien immobilier et la phase de remboursement. Vous bénéficiez ainsi d'un seul contrat et donc d'un seul taux pour la construction et la consolidation (transformation du crédit de construction en prêt hypothécaire à taux fixe).

Conditions

Durée contractuelle: 4 à 10 ans.

Taux d'intérêt: fixe, déterminé individuellement.

Amortissement: aucun durant la phase de construction, puis généralement 1,5% du prêt.

Exploitation du crédit:

Phase de construction: le crédit de construction est réglé sur présentation de factures (bons de paiement), les intérêts ne sont payés que sur les fonds réellement utilisés.

Une fois les travaux terminés: le crédit est transformé en prêt hypothécaire avec le même taux d'intérêt, l'amortissement (intérêt et remboursement de la dette) est réglé par paiements trimestriels.

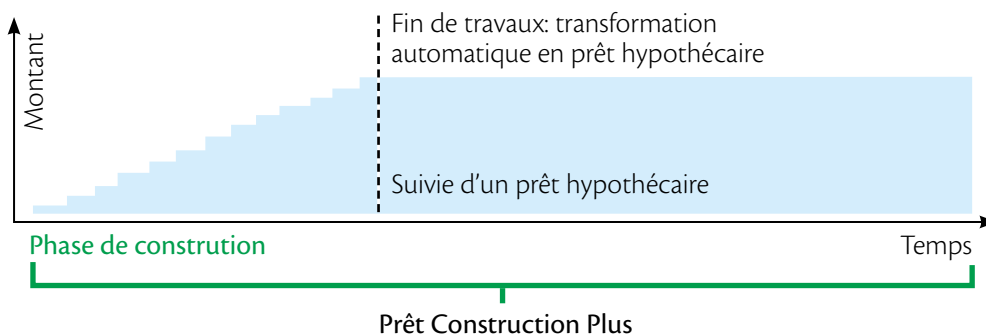
En cas d'imprévu, vous avez la possibilité de consolider un montant de travaux jusqu'à 10% de l'enveloppe initiale au même taux hypothécaire.

Qu'est-ce que le Prêt Construction Plus?

Le Prêt Construction Plus (PCP) est une solution de financement idéale pour celles et ceux qui souhaitent construire un espace de vie et qui ont également besoin d'un financement. En intégrant une phase de construction suivie d'une phase de remboursement, ce prêt vous permet de financer la création de votre bien immobilier en toute sérénité.

Par rapport à une solution traditionnelle, ce prêt est assorti de conditions de taux plus avantageuses.

Comment fonctionne le Prêt Construction Plus?



Pendant la phase de construction, le montant de votre crédit augmente au fur et à mesure de l'avancement des travaux et du paiement des artisans. Au moyen de votre crédit, nous réglons vos dépenses sur la base de factures signées par vous-même ainsi que par le ou la maître d'œuvre (architecte, responsable du chantier, artisans, par exemple). Vous ne payez des intérêts que sur les fonds que vous aurez utilisés.

Une fois les travaux terminés, le crédit est transformé en prêt hypothécaire à taux fixe, dont le taux est le même que celui dont vous avez bénéficié durant la construction.

Quelles sont les principales caractéristiques du Prêt Construction Plus?

	Prêt Construction Plus	Crédit de construction
Montant minimum	CHF 20 000	CHF 20 000
Durée contractuelle	4 à 10 ans	Sans échéance
Type de taux	Fixe	Variable composé d'un taux d'intérêt et d'une commission trimestrielle
Conversion à la consolidation	Automatique, en taux fixe selon le taux hypothécaire du contrat initial	Aucune
Échéance de consolidation	24 mois maximum	24 mois maximum
Amortissement	Direct ou indirect à la consolidation	Aucun

Illustration¹

	Prêt Construction Plus	Crédit de construction
Montant	CHF 28 500 (économie de CHF 8 000)	CHF 36 500

¹ Montant de CHF 1 000 000 avec une durée de construction d'une maison individuelle de 18 mois, taux du Prêt Construction Plus à 1,90% et taux du crédit de construction à 2,90% + 0,25% de commission par trimestre.

Autre avantage: le paiement de vos factures depuis BCV-net ou BCV Mobile

Vous pouvez saisir directement dans BCV-net et BCV Mobile les factures ou les demandes d'acomptes liées à vos travaux en seulement cinq étapes.

Les cinq étapes:



Les avantages

- Une démarche sécurisée entièrement digitale
- Pas de circulation de papier, pas d'affranchissement
- Un traitement des paiements rapide
- Un suivi des paiements facilité

Payez vos factures avec la nouvelle fonction digitale

Pour plus d'explications, visionnez la vidéo en scannant le QR-code ci-contre:

<https://www.bcv.ch/fr/home/particuliers/reussir-votre-projet-immobilier/construire.html>



Information complémentaire

Offre conditionnée à la remise de la documentation suivante: copie de permis de construire et du contrat d'entreprise générale, procès-verbal de l'acte de constitution et de règlement de la PPE; pour les places de parc, servitude foncière ou feuillet d'inscription au Registre foncier.